



ERYTECH PHARMA S.A.

Société anonyme au capital de 2 164 648,90 euros
Siège Social : 60 Avenue Rockefeller, 69008 Lyon
RCS Lyon 479 560 013

**AMENDEMENT AU DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020**



Cet amendement au Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 29 avril 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Conformément à l'article 19 du règlement (UE) n°2017/1129, le présent amendement met à jour le document d'enregistrement universel, déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2021 sous le numéro D.21-0103 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2020** ») et met à jour les rubriques nécessaires conformément à la réglementation (l' « **Amendement** »).

Une table de correspondance est fournie en annexe I de l'Amendement afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mises à jour ou modifiées.

Des exemplaires de l'Amendement et du Document d'Enregistrement Universel 2020 sont disponibles sans frais au siège social de la société (60 Avenue Rockefeller, 69008 Lyon, France) et sur son site internet (<http://www.erytech.com/>).

Le document est également disponible en version électronique sur le site de l'AMF (<https://www.amf-france.org/>).

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. PRESENTATION DU GROUPE	3
1.1 COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR LA SOCIETE DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020	3
1.2 MISE A JOUR DE LA SECTION 1.1 « PRESENTATION GENERALE » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020	3
1.3 MISE A JOUR DE LA SECTION 1.4 « TABLEAU DES PRODUITS EN DEVELOPPEMENT » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020	5
1.4 AUGMENTATION DE CAPITAL PAR VOIE D'OFFRE PUBLIC	6
CHAPITRE 2. FACTEURS DE RISQUES	8
2.1 MISE A JOUR DE LA SECTION 2.4 « RISQUES FINANCIERS » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020	8
CHAPITRE 3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	10
3.1 MISE A JOUR DE LA SECTION 3.1.1. « GOUVERNANCE DE LA SOCIETE » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020	11
CHAPITRE 4. ACTIONNARIAT	15
4.1 MISE A JOUR DE LA SECTION 4.1. « REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020	15
4.2 MISE A JOUR DE LA SECTION 4.6. « CAPITAL » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020	18
CHAPITRE 5. INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES	21
5.1 MISE A JOUR DE LA SECTION 5.2 « TRESORERIE ET CAPITAUX » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020	21
5.2 MISE A JOUR DE LA SECTION 5.5 « PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020	22
CHAPITRE 6. AUTRES INFORMATIONS	23
6.1 PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE	23
6.2 DOCUMENTS DISPONIBLES	23
TABLES DE CONCORDANCES	i

NOTE

Dans l'Amendement, les termes « ERYTECH » ou la « Société » désignent la société ERYTECH Pharma, société anonyme dont le siège social est situé 60 Avenue Rockefeller, 69008 Lyon, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 479 560 013.

Le numéro de téléphone du siège statutaire de la Société est le suivant : + 33 4 78 74 44 38. Le terme « Groupe » désigne la Société et la société ERYTECH Pharma, Inc. dont le siège social est situé Riverfront Office Park, One Main Street, Suite 300, Cambridge MA 02142, Etats-Unis d'Amérique, filiale de la Société. La Société est identifiée sous le numéro LEI (Legal Entity Identifier) 969500U8ZZCODU8A9374.

L'Amendement contient par ailleurs des indications sur les objectifs ainsi que sur les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant la forme négative de ces mêmes termes, ou, encore, toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et ces axes de développement dépendent de circonstances ou de faits dont la survenance ou la réalisation est incertaine.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que, sauf s'il en est disposé autrement au sein de l'Amendement, les informations figurant sur le site internet de la Société ne font pas partie du présent document.

AVERTISSEMENT

Les objectifs et axes de développement présentés ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des engagements ou garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans l'Amendement pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, ce sous réserve des lois et réglementations applicables et notamment du Règlement général de l'AMF.

L'Amendement contient par ailleurs des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'au marché et à l'industrie dans lesquels il opère. Certaines de ces informations proviennent de sources externes au Groupe, qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par cette dernière.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel 2020 et du chapitre 2 de l'Amendement avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou la réalisation de ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques non encore actuellement identifiés ou considérés comme significatifs par le Groupe pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans l'Amendement ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans l'Amendement peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

CHAPITRE 1. PRESENTATION DU GROUPE

1.1. COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR LA SOCIETE DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

Depuis la date du Document d'Enregistrement Universel 2020¹, la Société a publié les communiqués de presse suivants, disponibles sur son site internet (lien : <https://erytech.com/fr/newsroom-fr/>) :

- Communiqué de presse du 19 avril 2021 : Erytech annonce la fin du recrutement de la première cohorte de son étude de Phase 1 conduite par un investigateur avec eryaspase dans le traitement de première ligne du cancer du pancréas ;
- Communiqué de presse du 20 avril 2021 : Erytech a été invitée par la FDA à solliciter une réunion de préparation à la demande de licence de produits biologiques (« **BLA** ») ;
- Communiqué de presse du 29 avril 2021 : Erytech annonce sa position de trésorerie au 31 mars 2021 ;
- Communiqué de presse du 29 avril 2021: Erytech annonce la levée de 30 millions de dollars dans le cadre d'une *registered offering* (se référer à la section 1.2 de l'Amendement).

1.2. MISE A JOUR DE LA SECTION 1.1 « PRESENTATION GENERALE » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

La section 1.1 « Présentation Générale » du Document d'Enregistrement Universel 2020 est mis à jour comme suit :

ERYTECH Pharma est une société biopharmaceutique en stade clinique développant des thérapies innovantes dans les formes graves de cancer et maladies orphelines. La Société dispose d'un portefeuille de produits candidats développés sur la base de sa plateforme ERYCAPS[®] qui utilise une technologie innovante afin d'encapsuler des substances thérapeutiques médicamenteuses à l'intérieur d'érythrocytes, ou globules rouges (« **GR** »). Ces produits visent des patients ayant des besoins médicaux importants non satisfaits. Le produit candidat le plus avancé, eryaspase, aussi appelé GRASPA[®], cible le métabolisme des cellules cancéreuses en leur privant des cellules d'asparagine, un acide aminé nécessaire à leur survie et critique au maintien du taux de progression des cellules. La Société développe actuellement eryaspase pour le traitement de formes graves de cancer, en ce compris le cancer du pancréas, la leucémie aiguë lymphoblastique (« **LAL** ») et le cancer du sein triple négatif (« **CSTN** »).

¹ A l'exception du communiqué purement technique relatif à des conférences investisseurs diffusé le 7 avril 2021.

En 2018, la Société a initié une étude clinique pivot de Phase 3 pour le traitement en seconde ligne des patients atteints du cancer avancé du pancréas avec eryaspase. Le recrutement des patients dans cette étude appelée TRYbeCA1 a débuté en septembre 2018 en Europe et a reçu l'autorisation par la *Food and Drug Administration* (« **FDA** ») américaine de sa demande d'*Investigational New Drug* (« **IND** ») d'étendre le recrutement des patients pour cette étude aux États-Unis en mai 2019. L'étude a été activée dans les premiers sites américains en octobre 2019. La Société a obtenu les autorisations d'essais cliniques aux États-Unis et dans onze pays européens et a recruté ses patients dans près de 90 sites cliniques aux États-Unis et en Europe. En avril 2020, la FDA a accordé à eryaspase la désignation *Fast Track* comme traitement potentiel en seconde ligne des patients atteints d'un cancer du pancréas métastatique. Eryaspase a également obtenu le statut de médicament orphelin pour le cancer du pancréas aux États-Unis et en Europe. La Société a finalisé le recrutement des patients dans TRYbeCA1 en janvier 2021. Au total, 512 patients ont participé à l'étude, dépassant légèrement l'objectif de 482 patients. En février 2021, une analyse intermédiaire d'efficacité et de sécurité a été menée par un Comité Indépendant de Surveillance des Données (« **IDMC** »). Les résultats de l'analyse intermédiaire d'efficacité ont été publiés le 8 février 2021. Sur la base de cette analyse, l'étude va se poursuivre jusqu'à l'analyse finale, prévue au quatrième trimestre 2021.

Dans le cancer du pancréas, la Société soutient également une étude clinique de Phase 1 conduite par un investigateur (« **IST** »), nommée rESPECT. Cette étude évalue la sécurité de l'association d'eryaspase avec FOLFIRINOX modifié dans le traitement en première ligne du cancer avancé du pancréas. Le *Georgetown Lombardi Comprehensive Cancer Center* est le sponsor de cette étude. Le premier patient a été recruté en janvier 2021 et deux patients supplémentaires ont été recrutés en février 2021 complétant ainsi la première cohorte de traitement de trois patients. Après avoir examiné les données de sécurité, le comité chargé d'évaluer l'augmentation des doses a conclu qu'aucune toxicité limitant la dose (TLD) n'a été observée dans la première cohorte ayant reçu le traitement. L'étude va ainsi passer à la prochaine et potentiellement dernière dose maximum tolérée. La Société prévoit de recruter un total de 18 patients dans cette étude qui devrait permettre de déterminer la dose maximale tolérée d'ici la fin de l'année 2021.

La Société a également lancé TRYbeCA2 en Europe, au quatrième trimestre 2018, une étude de preuve de concept de Phase 2 avec eryaspase dans le CSTN. Cette étude recrute actuellement des patients dans trois pays européens. La Société s'attend à présenter les premiers résultats de l'étude TRYbeCA2 au quatrième trimestre 2021.

La Société soutient également une étude de Phase 2 initiée et sponsorisée par l'Organisation nordique d'hématologie et d'oncologie pédiatrique (NOPHO). Cette étude évalue la sécurité et le profil pharmacologique d'eryaspase chez des patients atteints de LAL qui ont démontré des réactions d'hypersensibilité à la PEG-asparaginase. En décembre 2020, la Société a annoncé les résultats positifs de l'étude lors du congrès annuel de l'*American Society of Hematology* (ASH). L'étude a été conduite à travers 21 sites cliniques dans les pays scandinaves et les pays baltes, et a inclus le recrutement de 55 patients. L'objectif principal de l'étude était l'activité enzymatique d'eryaspase. Les résultats de cette étude de phase 2 sponsorisée par NOPHO ont démontré qu'eryaspase, administrée toutes les deux semaines, permet d'obtenir un niveau d'activité enzymatique soutenu de l'asparaginase et peu de réactions d'hypersensibilité tout en restant généralement bien tolérée en combinaison avec la chimiothérapie. La Société poursuit le dialogue engagé avec la FDA pour évaluer la possibilité d'obtenir une autorisation de mise sur le marché pour eryaspase aux États-Unis dans cette indication, sur base des résultats de cette étude de Phase 2 sponsorisée par NOPHO. En avril 2021, la Société a annoncé avoir sollicité une réunion pré-BLA concernant une potentielle soumission de licence de produits biologiques (« **BLA** »). En fonction des résultats de la réunion pré-BLA, la Société prévoit de soumettre la demande de BLA au cours du second semestre 2021.

1.4. AUGMENTATION DE CAPITAL PAR VOIE D'OFFRE AU PUBLIC

Le 29 avril 2021, ERYTECH a publié un communiqué de presse annonçant le résultat d'une augmentation de capital (tel que présenté ci-dessus) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant d'environ 30 millions de dollars dans le cadre d'une offre d'actions ordinaires sous la forme d'*American Depositary Shares* (« ADS »), auxquelles sont attachées des bons de souscription d'actions (l' « Offre ») et, conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce, exclusivement réservée à des investisseurs définis à la 25ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 26 juin 2020, répondant aux caractéristiques suivantes :

- i. des personnes physiques ou morales, en ce compris des sociétés, trusts ou fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, ou des technologies médicales ; et/ou
- ii. des sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leurs activités dans le domaine pharmaceutique, cosmétique, chimique ou des dispositifs et/ou technologies médicaux ou de la recherche dans ces domaines ; et/ou
- iii. des prestataires de services d'investissements français ou étranger, ou tout établissement étranger ayant un statut équivalent, susceptibles de garantir la réalisation d'une émission destinée à être placée auprès des personnes visées au (i) et/ou (ii) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis.

Raisons de l'émission et utilisation du produit de l'Offre

Les principales raisons de l'Offre consistent en la consolidation de la situation financière de la Société et à permettre à la Société de continuer à développer son financement.

Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles dont l'admission est demandée est destiné à financer la poursuite du développement des produits candidats de la Société, en particulier la fin de l'étude de Phase 3 TRYbeCA1 et les coûts de préparation des dossiers réglementaires ainsi que les besoins généraux et le fonds de roulement associés.

À titre indicatif, l'estimation du produit net de l'émission des Actions Nouvelles dont l'admission est demandée est d'environ 22,3 millions d'euros.

En cas d'exercice de la totalité des BSA, le produit net de l'émission des Actions Issues des BSA est estimé à environ 23,3 millions d'euros, soit un produit net total de 45,6 millions d'euros. En cas d'exercice de la totalité des BSA, le produit de l'émission des Actions Issues des BSA sera affecté à la préparation de la phase commerciale, sous réserve des résultats cliniques positifs de la phase 3 et de l'approbation des autorités réglementaires.

La Société estime que la trésorerie et des équivalents de trésorerie dont elle disposait au 31 mars 2021, soit 37 millions d'euros, lui permettent de couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'au 4ème trimestre 2021. Le montant supplémentaire de trésorerie résultant du produit net des souscriptions reçues dans le cadre de l'Offre (soit 22,3 millions d'euros et 45,6 millions d'euros en cas d'exercice de l'intégralité des BSA) permettrait à la Société de financer la poursuite de ses activités jusqu'au premier trimestre 2022 et jusqu'au troisième trimestre 2022 en cas d'exercice de l'intégralité des BSA.

Principales caractéristiques de l'Offre

Les actions ordinaires nouvelles auxquelles sont attachées des bons de souscription d'action exerçables jusqu'en 2023 (« BSA ») sont émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre réservée à des catégories de personnes conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce et à la décision du Directeur Général en date du 29 avril 2021, prise en vertu de la subdélégation du Conseil d'administration de la Société en date du 28 avril 2021, aux termes de la 25ème résolution adoptée lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 26 juin 2020.

Le produit brut de l'émission est estimé à 24,9 millions d'euros et 48,1 millions d'euros en cas d'exercice de l'intégralité des BSA, avant déduction des frais et dépenses estimées liées à l'Offre. Le règlement-livraison de l'Offre devrait intervenir le, ou autour du, 4 mai 2021, sous réserve des conditions usuelles. Les actions nouvelles émises seront fongibles avec les actions existantes de la Société et admises aux négociations sur Euronext Paris sous le même code ISIN.

Le prix d'émission des actions ordinaires de 6,01 € est égal à la moyenne pondérée par les volumes (dans le carnet d'ordre central et hors blocs hors marché) des cours de l'action de la Société sur Euronext Paris au cours des trois (3) dernières séances de bourse précédant la fixation du Prix de l'Offre (soit les séances des 26, 27 et 28 avril 2021), diminué d'une décote de 2,25 % et une décote de 19,91 % par rapport à cette moyenne en incluant la valeur théorique de 75% d'un BSA, cette valeur par BSA étant de 1,45 euros.

Incidence de l'émission sur la répartition du capital

A titre d'illustration, un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société émis avant l'opération et ne participant pas à celle-ci détiendrait 0,84 % du capital social au terme de l'Offre et 0,75 % du capital social après l'Offre et en cas d'exercice intégral des BSA.

La répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la suite de l'Offre est décrite au chapitre 4 de l'Amendement.

Incidence de l'émission sur la répartition des capitaux propres

À titre d'illustration, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres de la Société par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2020 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de l'Offre	1,23 €	1,76 €
Après émission de 4 137 932 actions nouvelles provenant de l'Offre	1,93 €	2,32 €
Après émission de 4 137 932 actions nouvelles provenant de l'Offre et de 3 103 449 actions issues des BSA provenant de l'exercice de la totalité des BSA	2,52 €	2,84 €

(1) Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de l'ensemble des bons de souscription d'actions (BSA) bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSCPE) et options de souscription ou d'achat d'actions et l'acquisition définitive de toutes les actions gratuites attribuées, en circulation au 28 avril 2021, pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 2 315 048 actions. Les émissions potentielles d'actions liées aux montants restants sur le contrat OCABSA et le programme ATM sont exclues de ce calcul.

CHAPITRE 2. FACTEURS DE RISQUES

L'évaluation des principaux facteurs de risques identifiés par la Société reste inchangée depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel 2020.

2.1. MISE A JOUR DE LA SECTION 2.4 « RISQUES FINANCIERS » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

Le facteur de risque 2.4.1 du Document d'Enregistrement Universel 2020 « Le Groupe aura besoin de renforcer substantiellement ses fonds propres pour poursuivre son activité ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement » a été renommé et mis à jour comme suit :

« Le Groupe aura besoin de renforcer substantiellement ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires pour poursuivre son activité »

Le Groupe est structurellement déficitaire depuis sa création. Les flux de trésorerie nets utilisés par les activités opérationnelles du Groupe sont de 47,9 millions d'euros en 2018, 43,3 millions d'euros en 2019 et 51,7 millions d'euros en 2020 (voir la section 5.2.2.1 du Document d'Enregistrement Universel 2020 pour plus d'informations). La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 44,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 73,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 soit une consommation annuelle nette de trésorerie de 28,7 millions d'euros. Au 31 mars 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 37,4 millions d'euros (chiffre non audité).

Les phases ultimes de développement des produits de l'industrie biotechnologique et biopharmaceutique nécessitant des investissements croissants, les besoins de financement du Groupe continueront à augmenter à mesure que le Groupe avancera sur les essais cliniques et les approbations réglementaires de ses produits candidats et qu'il investira pour développer des produits existants et nouveaux. Ces besoins de financement, autre que les frais structurels, concernent les essais cliniques que le Groupe a prévu de mener (voir le chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel 2020 pour plus d'informations).

La Société a réalisé une revue spécifique de son risque de liquidité et compte tenu de ses plans actuels de développement, elle estime que la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont elle disposait au 31 mars 2021, soit 37,4 millions d'euros, lui permettent de couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'au 4^e trimestre 2021. Le montant supplémentaire de trésorerie résultant du produit net de l'Offre (soit 22,3 millions d'euros et 45,6 millions d'euros en cas d'exercice de l'intégralité des BSA) lui permettrait de financer la poursuite de ses activités jusqu'au premier trimestre 2022 et jusqu'au troisième trimestre 2022 en cas d'exercice de l'intégralité des BSA.

Enfin, la Société pourrait se financer jusqu'au premier trimestre 2023 en prenant en compte la possibilité d'utilisation future du Contrat OCABSA (voir la section 4.6.6 du Document d'Enregistrement Universel 2020) qui permettrait de lever des tranches additionnelles jusqu'à 42,0 millions d'euros jusqu'en juin 2022, sous réserve de la limite réglementaire de 20% de dilution, représentant environ 36,0 millions d'euros sur la base du cours de bourse de clôture la veille de la date de l'Amendement (6,11 €).

Si la Société ne parvenait pas à se financer selon ses besoins ou dans des conditions attractives en dettes, capitaux propres ou par des accords avec des tierces parties, elle pourrait devoir retarder, limiter ou arrêter ses programmes de recherche et développement, le développement de ses produits candidats ou ses efforts de commercialisation futurs ou devoir accorder des droits à des tierces parties pour développer et

commercialiser ses produits candidats qu'elle aurait autrement développé et commercialisé par elle-même.

Financement par le renforcement de ses fonds propres

Le Groupe a historiquement financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres sous forme d'augmentations de capital et d'émissions d'obligations convertibles en actions (dont le Contrat OCABSA). Les augmentations de capital liées réalisées jusqu'à la date de l'Amendement, dont l'introduction en bourse sur Euronext Paris en mai 2013 et l'introduction en bourse sur le Nasdaq en novembre 2017, ont permis au Groupe de renforcer ses fonds propres. Le Groupe a perçu un total de 344,3 millions d'euros au titre de ces tours de financement successifs (*voir la section 5.1 de l'Amendement*).

Le Groupe pourrait avoir besoin de lever de façon anticipée des fonds supplémentaires en raison de divers facteurs, tels que :

- des opportunités imprévues de développement de nouveaux produits prometteurs ou d'acquisition de technologies ou d'autres activités ;
- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés par le Groupe pour le développement de nouveaux produits et pour l'obtention des AMM indispensables ;
- des coûts exposés par le Groupe pour déposer, maintenir et défendre des brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts exposés par le Groupe pour répondre aux développements technologiques et du marché, pour conclure et maintenir en vigueur des accords de collaboration et pour assurer la fabrication et la commercialisation efficaces de ses produits ; et
- l'incapacité du Groupe à établir des accords de collaboration dans les délais envisagés.

Si la Société ne parvient pas à se procurer des capitaux supplémentaires ou qu'ils ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables, la Société pourrait devoir retarder, réduire ou supprimer le nombre ou l'étendue de son programme d'essais précliniques et cliniques, accorder des licences sur ses technologies à des partenaires ou des tiers, ou conclure de nouveaux accords de collaboration à des conditions moins favorables pour elle que celles qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans l'hypothèse où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

En outre, la recherche de financements supplémentaires pourrait détourner la direction de ses activités courantes, ce qui pourrait limiter sa capacité à développer et commercialiser ses produits candidats.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Recours à des financements publics

Le Groupe a également eu recours à des financements publics. La Société a notamment perçu, depuis sa création jusqu'à la date de l'Amendement, 2,4 millions d'euros de subventions non remboursables et 5,0 millions d'euros d'avances conditionnées. A la date de l'Amendement, le programme TEDAC est le seul programme en cours de la Société financé par des subventions et des avances conditionnées.

Si la Société ne respecte pas ses obligations contractuelles au titre des accords de financements de programmes de recherches applicables, et notamment si la Société perd son droit exclusif de développement commercial de ses produits candidats, cette dernière pourrait être obligée de rembourser

les avances conditionnées plus rapidement que prévu (s'élevant à 4,2 millions d'euros à la date de l'Amendement). Un tel remboursement anticipé pourrait avoir un impact négatif sur la capacité de financement de ses projets de recherches et de développement.

Le facteur de risque 2.4.3 « Les actionnaires de la Société pourraient être dilués » du Document d'Enregistrement Universel 2020 est mis à jour comme suit :

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants, employés et administrateurs, le Groupe a émis et attribué des bons de souscription d'actions, des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, des actions gratuites, des options (stock-options).

La Société a également mis en place un Contrat OCABSA avec European High Growth Opportunities Fund (voir la section 4.6.6 du Document d'Enregistrement Universel 2020) et un Programme At the Market (ATM) aux Etats-Unis (voir la section 5.2.1.1. du Document d'Enregistrement Universel 2020), étant précisé que le nombre total d'actions nouvelles pouvant être émises dans le cadre de ces deux instruments est plafonné à 20 % du nombre d'actions admises aux négociations sur le marché Euronext Paris, en ce compris les actions admises sans prospectus durant les douze derniers mois précédant leur émission.

A la date de l'Amendement, un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société détiendrait 0,62% du capital social en cas d'exercice de tous les instruments dilutifs attribués et non encore exercés et l'émission potentielle d'actions liées au contrat OCABSA et au programme ATM sur la base d'un cours de bourse de 6,11 € (cours de bourse de clôture la veille de la date de l'Amendement). Cette estimation tient compte du nombre maximum d'actions pouvant être émises en cas de conversion des OCA en circulation, d'exercice des BSA en circulation et d'utilisation de l'ensemble des montants restant sur le Contrat OCABSA (42,0 millions d'euros) et sur le programme ATM (22,0 millions de dollars convertis au taux de change la veille de la date de l'Amendement), étant précisé que cette estimation, supérieure au seuil réglementaire de 20%, nécessiterait des autorisations supplémentaires.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants, administrateurs et employés et afin d'attirer des capitaux supplémentaires, la Société pourrait procéder à des attributions ou émissions complémentaires d'actions ou autres instruments financiers donnant accès au capital pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

CHAPITRE 3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1. MISE A JOUR DE LA SECTION 3.1.1. « GOUVERNANCE DE LA SOCIETE » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

La section 3.1.1.2.8 « Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital » est mise à jour comme suit :

L'Assemblée Générale des actionnaires en date du 26 juin 2020 a délégué au Conseil d'administration de la Société, la compétence à l'effet d'émettre des titres dans les proportions et pour les montants résumés dans le tableau page suivante. Les montants d'autorisations indiqués ci-dessous sont à jour de l'utilisation des délégations et sont présentés postérieurement à l'Offre.

Date de l'Assemblée Générale	Nature de l'autorisation	Montant maximum nominal de l'augmentation de capital ou de l'émission de valeurs	Plafond cumulé	Durée	Utilisation	Montant maximal nominal restant
26/06/2020	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription (20^{ème} résolution)	2.000.000 € 150.000.000 € (titres de créances)	2.000.000 € 150 000 000 € (titres de créance)	26 mois 26/08/2022	Néant	2.000.000 € 150.000.000 € (titres de créances)
26/06/2020	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public autre que les offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (21^{ème} résolution)	1.500.000 € 150.000.000 € (titres de créances)		26 mois 26/08/2022	Néant	1.011.788,20 € 150.000.000 € (titres de créances)
26/06/2020	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (22^{ème} résolution)	20 % du capital social (par période de 12 mois) dans la limite de 1.500.000 €* 150.000.000 € (titres de créances)		26 mois 26/08/2022	Néant	20 % du capital social (par période de 12 mois) dans la limite de 1.011.788,20 € 150.000.000 € (titres de créances)
26/06/2020	Autorisation de fixer le prix, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (23^{ème} résolution)	10 % capital social par an		26 mois 26/08/2022	Néant	N/A
26/06/2020	Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription (24^{ème} résolution)	15 % de l'émission initiale dans la limite du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée		26 mois 26/08/2022	Néant	N/A
26/06/2020	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes*** (25^{ème} résolution)	1.500.000 €* 150.000.000 € (titres de créances)		18 mois 26/12/2021	74.418,60€ (Décision du Directeur Général du 3 février 2021) 413.793,20€ (Décision du Directeur Général du 29 avril 2021)	1.011.788,20 € 150.000.000 € (titres de créances)

Date de l'Assemblée Générale	Nature de l'autorisation	Montant maximum nominal de l'augmentation de capital ou de l'émission de valeurs	Plafond cumulé	Durée	Utilisation	Montant maximal nominal restant	
26/06/2020	Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription (26^{ème} résolution)	1.500.000 € * 150.000.000 € (titres de créances)		26 mois 26/08/2022	Néant	1.011.788,20 € 150.000.000 € (titres de créances)	
26/06/2020	Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (27^{ème} résolution)	10 % du capital de la société, dans la limite de 1.500.000 € * 150.000.000 € (titres de créances)		26 mois 26/08/2022	Néant	1.011.788,20 € 150.000.000 € (titres de créances)	
26/06/2020	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (28^{ème} résolution)	1.300.000 € **		26 mois 26/08/2022	Néant	1.300.000 €	
26/06/2020	Augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne du groupe Erytech Pharma, avec suppression du droit préférentiel de souscription (29^{ème} résolution)	3% du capital de la Société**		6 mois 26/12/2020	Néant	N/A	
26/06/2020	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur de mandataires sociaux ou de salariés de la Société ou du groupe Erytech Pharma (30^{ème} résolution)	400.000 actions	900.000 actions	38 mois 26/08/2023	250.012 actions (Conseil d'administration du 28 juillet 2020)	149.988 actions (14.998,8€)	185.988 actions (18.598,8€)
26/06/2020	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux et salariés de la Société ou du groupe Erytech Pharma, avec renonciation du droit préférentiel de souscription des actionnaires (31^{ème} résolution)	500.000 actions		38 mois 26/08/2023	374.000 actions (Conseil d'administration du 28 juillet 2020) et 75.000 actions (décision du Directeur Général du 13 novembre 2020)	51.000 actions (5.100€)	
26/06/2020	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions autonomes avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des mandataires sociaux et salariés de la Société ou du groupe Erytech Pharma (32^{ème} résolution)	100.000 actions		18 mois 26/12/2021	15.000 actions (Conseil d'administration du 28 juillet 2020)	85.000 actions (8.500€)	

* Plafond de 1.500.000 euros commun à la 21^{ème} résolutions de l'Assemblée générale du 26 juin 2020.

** Plafond indépendant du plafond global de 2.000.000 euros applicable aux autres délégations financières.

*** Les catégories de personnes visées à la 25^{ème} résolution de l'Assemblée Générale sont les suivantes:

- i. des personnes physiques ou morales, en ce compris des sociétés, trusts ou fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, ou des technologies médicales ; et/ou
- ii. des sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leurs activités dans le domaine pharmaceutique, cosmétique, chimique ou des dispositifs et/ou technologies médicaux ou de la recherche dans ces domaines ; et/ou
- iii. des prestataires de services d'investissements français ou étranger, ou tout établissement étranger ayant un statut équivalent, susceptibles de garantir la réalisation d'une émission destinée à être placée auprès des personnes visées au (i) et/ou (ii) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis.

CHAPITRE 4. ACTIONNARIAT

4.1. MISE A JOUR DE LA SECTION 4.1. « REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

La section 4.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du Document d'Enregistrement Universel 2020 est mise à jour par la section suivante :

La répartition du capital social et des droits de vote à la date de l'Amendement est la suivante :

		Situation avant l'Offre					
		sur une base non diluée			sur une base diluée*		
ACTIONNAIRES		Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
N O M I N A T I F	MANAGEMENT	19 252	0,09 %	0,11%	1 811 907	7,56%	7,14%
	Gil BEYEN	2 468	0,01%	0,02%	358 486	1,50%	1,41%
	Eric SOYER	2 310	0,01%	0,01%	135 340	0,56%	0,53%
	Jérôme BAILLY	1 821	0,01%	0,01%	87 337	0,36%	0,35%
	Autres management	12 653	0,06%	0,07%	1 230 744	5,14%	4,84%
	AURIGA Partners**	1 018 212	4,70%	8,79%	1 018 212	4,25%	7,99%
	RECORDATI ORPHAN DRUGS	431 034	1,99%	3,72%	431 034	1,80%	3,38%
	MEMBRES DU CA	10 303	0,05%	0,09%	300 676	1,25%	1,22%
	AUTRES ACTIONNAIRES	69 064	0,32%	0,57%	99 064	0,41%	0,63%
	SOUS-TOTAL NOMINATIF	1 547 865	7,15%	13,28%	3 660 893	15,28%	20,36%
P O R T E U R	Actions auto-détenues	2 500	0,01%	—%	2 500	0,01%	—%
	RA Capital Management LLP***	1 085 225	5,01%	4,68%	1 085 225	4,53%	4,26%
	BVF Partners L.P.***	4 081 941	18,86%	17,61%	4 081 941	17,04%	16,01%
	EcoRI Capital, LLC	744 186	3,44%	3,21%	744 186	3,11 %	2,92%
	Flottant	14 184 772	65,53%	61,21%	14 386 792	60,04%	56,44%
	SOUS-TOTAL PORTEUR	20 098 624	92,85%	86,72%	20 300 644	84,72%	79,64%
TOTAL	21 646 489	100,00%	100,00%	23 961 537	100,00%	100,00%	

*Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse (i) l'exercice de l'ensemble des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSCPE) et options de souscription ou d'achat d'actions et l'acquisition définitive de toutes les actions gratuites attribuées, en circulation à la date de l'Amendement, pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 2 113 028 actions et (ii) l'exercice des BSA émis dans le cadre du contrat d'OCABSA au profit du fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund en circulation à la date de l'Amendement, pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 202 020 actions.

**Sur la base des dernières déclarations de franchissement de seuils et des informations disponibles, AURIGA Partners détient en sus 129,310 actions au porteur, portant sa détention totale d'actions à 5,72% et à 9,95% de droits de vote sur une base non diluée.

***Sur la base des dernières déclarations de franchissement de seuils et des informations disponibles.

La répartition du capital social et des droits de vote après réalisation de l'Offre est la suivante :

		Situation après l'Offre					
		Sur une base non diluée			Sur une base diluée*		
	ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote total	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote total
N O M I N A T I F	MANAGEMENT	19 252	0,07%	0,10%	1 811 907	6,45%	6,14%
	Gil BEYEN	2 468	0,01%	0,01%	358 486	1,28%	1,22%
	Eric SOYER	2 310	0,01%	0,01%	135 340	0,48%	0,46%
	Jérôme BAILLY	1 821	0,01%	0,01%	87 337	0,31%	0,30%
	Autres management	12 653	0,05%	0,06%	1 230 744	4,38%	4,17%
	AURIGA Partners**	1 018 212	3,95%	7,46%	1 018 212	3,62%	6,87%
	RECORDATI ORPHAN DRUGS	431 034	1,67%	3,16%	431 034	1,53%	2,91%
	MEMBRES DU CA	10 303	0,04%	0,08%	300 676	1,07%	1,05%
	AUTRES ACTIONNAIRES	69 064	0,27%	0,48%	99 064	0,35%	0,55%
	SOUS-TOTAL NOMINATIF	1 547 865	6,00%	11,27%	3 660 893	13,03%	17,52%
P O R T E U R	Actions auto- détenues	2 500	0,01%	—%	2 500	0,01%	—%
	RA Capital Management LLP***	1 085 225	4,21%	3,97%	1 085 225	3,86%	3,66%
	BVF Partners L.P.***	4 771 597	18,51%	17,47%	4 771 597	16,98%	16,11%
	EcoR1 Capital, LLC	744 186	2,89%	2,72%	744 186	2,65%	2,51%
	Armistice Capital	2 525 228	9,79%	9,25%	2 525 228	8,99%	8,52%
	Flottant	15 107 820	58,59%	55,32%	15 309 840	54,48%	51,68%
	SOUS-TOTAL PORTEUR	24 236 556	94,00%	88,73%	24 438 576	86,97%	82,48%
TOTAL	25 784 421	100,00%	100,00%	28 099 469	100,00%	100,00%	

*Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de l'ensemble des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) et options de souscription ou d'achat d'actions et l'acquisition définitive de toutes les actions gratuites attribuées, en circulation à la date de l'Amendement, pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 2 113 028 actions et (ii) l'exercice des BSA émis dans le cadre du contrat d'OCABSA au profit du fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund en circulation à la date de l'Amendement, pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 202 020 actions

** Sur la base des dernières déclarations de franchissement de seuils et des informations disponibles, AURIGA Partners détient en sus 129,310 actions au porteur, portant sa détention totale d'actions à 4,45% du capital et à 7,93% des droits de vote sur base non diluée après réalisation de l'Offre.

*** Sur la base des dernières déclarations de franchissement de seuils et des informations disponibles.

La répartition du capital social et des droits de vote après réalisation de l'Offre et en cas d'exercice intégral des BSA est la suivante:

	Situation après l'Offre et en cas d'exercice intégral des BSA					
	Sur une base non diluée			Sur une base diluée*		
ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote total	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote total
MANAGEMENT	19 252	0,07%	0,09%	1 811 907	5,81%	5,56%
Gil BEYEN	2 468	0,01%	0,01%	358 486	1,15%	1,10%
Eric SOYER	2 310	0,01%	0,01%	135 340	0,43%	0,42%
Jérôme BAILLY	1 821	0,01%	0,01%	87 337	0,28%	0,27%
Autres management	12 653	0,04%	0,05%	1 230 744	3,94%	3,77%
AURIGA Partners**	1 018 212	3,52%	6,70%	1 018 212	3,26%	6,22%
RECORDATI ORPHAN DRUGS	431 034	1,49%	2,83%	431 034	1,38%	2,63%
MEMBRES DU CA	10 303	0,04%	0,07%	300 676	0,96%	0,95%
AUTRES ACTIONNAIRES	69 064	0,24%	0,43%	99 064	0,32%	0,49%
SOUS-TOTAL NOMINATIF	1 547 865	5,36%	10,12%	3 660 893	11,73%	15,86%
Actions auto- détenues	2 500	0,01%	—%	2 500	0,01%	—%
RA Capital Management LLP***	1 085 225	3,76%	3,57%	1 085 225	3,48%	3,32%
BVF Partners L.P.***	5 288 839	18,31%	17,39%	5 288 839	16,95%	16,16%
EcoR1 Capital, LLC	744 186	2,58%	2,45%	744 186	2,38%	2,27%
Armistice Capital	4 419 149	15,30%	14,53%	4 419 149	14,16%	13,50%
Flottant	15 800 106	54,69%	51,95%	16 002 126	51,28%	48,89%
SOUS-TOTAL PORTEUR	27 340 005	94,64%	89,88%	27 542 025	88,27%	84,14%
	28 887 870	100,00%	100,00%	31 202 918	100,00%	100,00%

*Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de l'ensemble des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) et options de souscription ou d'achat d'actions et l'acquisition définitive de toutes les actions gratuites attribuées, en circulation à la date de l'Amendement, pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 2 113 028 actions et (ii) l'exercice des BSA émis dans le cadre du contrat d'OCABSA au profit du fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund en circulation à la date de l'Amendement, pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 202 020 actions

** Sur la base des dernières déclarations de franchissement de seuils et des informations disponibles, AURIGA Partners détient en sus 129,310 actions au porteur, portant sa détention totale d'actions à 3,97% du capital et à 7,12% des droits de vote sur base non diluée après réalisation de l'Offre et exercice intégral des BSA.

*** Sur la base des dernières déclarations de franchissement de seuils et des informations disponibles.

Depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel 2020, la Société a reçu les déclarations de franchissement de seuil suivantes :

Le 12 mars 2021, la société BVF Partners LP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 2 février 2021, le seuil de 20% du capital de la Société et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 4 081 941 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 19,31% du capital et 18,01% des droits de vote de la Société au 2 février 2021.

Le 31 mars 2021, la société RA Capital Management, L.P., agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à la Société, que le fonds RA Capital Healthcare Fund L.P. a franchi en baisse, le 25 mars 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la Société et détenir pour le compte desdits fonds, 1

311 726 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 6,21% du capital et 5,79% des droits de vote de la Société.

Le 9 avril 2021, la société RA Capital Management, L.P. agissant pour le compte des fonds RA Capital Healthcare Fund L.P. et Blackwell Partners LLC – Series A dont elle assure la gestion, a déclaré que le fonds RA Capital Healthcare Fund L.P. a franchi en hausse, le 1er avril 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 166 726 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 5,40% du capital et 5,04% des droits de vote de la Société.

Le 15 avril 2021, la société RA Capital Management, L.P. agissant pour le compte des fonds RA Capital Healthcare Fund L.P. et Blackwell Partners LLC – Series A dont elle assure la gestion, a déclaré que le fonds RA Capital Healthcare Fund L.P. a franchi en baisse, le 9 avril 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 085 225 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 4,69% des droits de vote de la Société.

4.2. MISE A JOUR DE LA SECTION 4.6. « CAPITAL » DU DOCUMENT ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

La section 4.6.1 « Montant du capital souscrit » est mise à jour comme suit:

A la date de l'Amendement, le capital social, entièrement libéré, s'élève à 2 164 648,90 euros, divisé en 21 646 489 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

La section 4.6.6 « Autres titres donnant accès au capital » est mise à jour comme suit :

Le tableau ci-dessous présente l'utilisation du Contrat OCABSA depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel 2020:

Opération	Date	Nombre d'OCA	Nombre total d'actions créées sur conversion d'OCA	Opération	Date	Nombre de BSA	Nombre d'actions créées sur exercice de BSA	Nombre total d'actions créées
Tranche 1								
Emission	06/07/2020	60		Emission	06/07/2020	33 670		
Conversions		60	511 020					
Nombre d'OCA en circulation		0		Nombre de BSA en circulation		33 670		
Nombre d'actions créées (1)			511 020	Nombre d'actions créées			0	511 020
Tranche 2								
Emission	24/08/2020	60		Emission	24/08/2020	33 670		
Conversions		60	614 853					

Opération	Date	Nombre d'OCA	Nombre total d'actions créées sur conversion d'OCA	Opération	Date	Nombre de BSA	Nombre d'actions créées sur exercice de BSA	Nombre total d'actions créées
Nombre d'OCA en circulation		0		Nombre de BSA en circulation		33 670		
Nombre d'actions créées (1)			614 853	Nombre d'actions créées			0	614 853
Tranche 3 (suite à la Demande de l'Investisseur n°1 en date du 12 novembre 2020)								
Emission	17/11/2020	60		Emission	17/11/2020	33 670		
Conversions		60	475 442					
Nombre d'OCA en circulation		0		Nombre de BSA en circulation		33 670		
Nombre d'actions créées (1)			475 442	Nombre d'actions créées			0	475 442
Tranche 4 (suite à la Demande de l'Investisseur n°2 en date du 4 décembre 2020)								
Emission	07/12/2020	60		Emission	07/12/2020	33 670		
Conversions		60	408 163					
Nombre d'OCA en circulation		0		Nombre de BSA en circulation		33 670		
Nombre d'actions créées (1)			408 163	Nombre d'actions créées			0	408 163
Tranche 5								
Emission	22/12/2020	60		Emission	22/12/2020	33 670		
Conversions		60	421 447					
Nombre d'OCA en circulation		0		Nombre de BSA en circulation		33 670		
Nombre d'actions créées (1)			421 447	Nombre d'actions créées			0	421 447
Tranche 6								
Emission	02/03/2021	60		Emission	02/03/2021	33 670		
Conversions		60	502 565					
Nombre d'OCA en circulation		0		Nombre de BSA en circulation		33 670		
Nombre d'actions créées (1)			502 565	Nombre d'actions créées			0	502 565
Nombre d'actions créées sur conversion d'OCA et exercice de BSA								2 933 490
Nombre de BEOCABSA restant en circulation								840

(1) soit une parité moyenne de 1 OCA pour 8 517 actions nouvelles pour la tranche 1, 10 248 actions nouvelles pour la tranche 2, 7 924 actions nouvelles pour la tranche 3, 6 803 actions nouvelles pour la tranche 4, 7 024 actions nouvelles pour la tranche 5 et 8 376 actions nouvelles pour la tranche 6.

A la date de l'Amendement, la Société a émis six tranches de 3 millions d'euros (les 6 juillet 2020, 24 août 2020, 17 novembre 2020, 7 décembre 2020, 22 décembre 2020 et 2 mars 2021), soit un montant total de 18 millions d'euros, pour lesquelles l'intégralité des OCA ont été converties et aucun BSA exercés, tel que décrit dans le tableau ci-dessus.

Ainsi, la Société pourrait décider d'émettre des tranches supplémentaires jusqu'à un maximum de 42,0 millions d'euros jusqu'en juin 2022, sous réserve de la limite règlement de 20 % de dilution, représentant

36,0 millions d'euros à la date de l'Amendement, sur la base du cours de bourse de clôture la veille de la date de l'Amendement (6,11 €).

La section 4.6.7 « Capital autorisé non émis » est mise à jour comme suit :

Le capital autorisé non émis est décrit dans le tableau 3.1.1.2.8 figurant en section 3.1 de l'Amendement.

La section 4.6.9 « Evolution du Capital social » est mise à jour comme suit :

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les opérations survenues sur le capital social depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel 2020:

Date	Opération	Titres émis / exercés	Montant de l'augmentation de capital (hors prime d'émission)	Nombre d'actions/titres émis	Valeur nominale	Prime d'émission par action	Nombre d'actions après opération	Prix par action (prime d'émission incluse)	Capital post opération
31/03/2021	Augmentation de capital	OCA (tranche 6)	43 347,80€	433 478	0,10€	5,89€	21 619 894	5,99€	2 161 989,40€
14/04/2021	Augmentation de capital	OCA (tranche 6)	2 659,50€	26 595	0,10€	5,54€	21 646 489	5,64€	2 164 648,90€

CHAPITRE 5. INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

5.1. MISE A JOUR DE LA SECTION 5.2 « TRESORERIE ET CAPITAUX » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

La section 5.2.1 « Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement de la Société » du Document d'Enregistrement Universel 2020 est mise à jour des informations suivantes :

Le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par la Société s'élevaient à 44 446 K€ au 31 décembre 2020 et 37 424 K€ (chiffre non audité) au 31 mars 2021. L'estimation du produit net de l'émission des Actions Nouvelles dont l'admission est demandée est d'environ 22,3 millions d'euros. En cas d'exercice de la totalité des BSA, le produit net total de l'émission serait d'environ 45,6 millions d'euros.

La section 5.2.1.1 « Financement par le capital » du Document d'Enregistrement Universel 2020 est mise à jour des informations suivantes :

A la date de l'Amendement, la Société a levé 344,3 millions d'euros au cours de tours de financement successifs:

Année	Opérations	Montant brut (en millions d'euros)
2012	Tours de financement par émission d'actions nouvelles de plusieurs catégories : actions ordinaires, actions de préférence catégorie P, U et A	17,7
2013	Introduction en bourse sur Euronext	17,7
2014	Levée de fonds en bourse	30,0
2015	Levée de fonds en bourse	25,4
2016	Levée de fonds en bourse	9,9
2017	Levée de fonds en bourse	70,5
2017	Introduction en bourse sur le Nasdaq	123,6
2020 - 2021	Conversion d'obligations convertibles en actions	18,0
2021	Vente d'actions dans le cadre du programme <i>At the Market</i> (ATM)	6,6
2021	Levée de fonds en bourse dans le cadre de l'Offre	24,9
	TOTAL	344,3

5.2. MISE A JOUR DE LA SECTION 5.5 « PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE » DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

A la date de l'Amendement, il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure en cours ou menaces de procédures dont la Société a connaissance, qui pourrait avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

| CHAPITRE 6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE

6.1.1. RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT

Monsieur Gil Beyen, Directeur Général de la Société

6.1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT

« J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Lyon, le 29 avril 2021

Monsieur Gil Beyen,

Directeur Général

6.1.3. RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Gil Beyen Directeur Général et Monsieur Eric Soyer, Directeur Général Délégué et Directeur Financier et Directeur des Opérations

Tel : +33 4 78 74 44 38

Fax : +33 4 78 75 56 29

e-mail : investors@erytech.com

6.2. DOCUMENTS DISPONIBLES

Pendant la durée de validité de l'Amendement, les documents suivants peuvent, le cas échéant être consultés sur le site internet de la Société (www.erytech.com) :

- les statuts de la Société ;
- l'Amendement ;
- le Document d'Enregistrement Universel 2020 ; et
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société dont une partie est incluse dans le Document d'Enregistrement Universel 2020.

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous indique les rubriques du Document d'Enregistrement Universel 2020 (conformes aux rubriques des Annexes I et II du Règlement délégué (UE) n°2019/980 en date du 14 mars 2019) mises à jour dans l'Amendement.

Annexe I du Règlement délégué (UE) n°2019/980	Document d'enregistrement universel	Amendement
1. Personnes responsables, information provenant de tiers, rapport d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1 Identité des personnes responsables	Section 6.2.1 page 308	Section 6.1.1 page 23
1.2 Déclaration des personnes responsables	Section 6.2.2 page 308	Section 6.1.2 page 23
1.3 Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	NA	NA
1.4 Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	NA	NA
1.5 Déclaration de l'autorité compétente	Page de garde	Page de garde
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1 Identité des contrôleurs légaux	Section 6.3 page 309	NA
2.2 Changement éventuel	Section 6.3 page 309	NA
3. Facteurs de risques	Chapitre 2 page 67	Chapitre 2 page 8
4. Informations concernant l'émetteur		
4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	Note, page 5	Note, page 2
4.2 Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	Note, page 5	Note, page 2
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	Section 6.1.1 page 306	-
4.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	Note introductive page 5 Sections 6.1.1 page 306, section 6.1.2 page 306	Note, page 2
5 Aperçu des activités		
5.1 Principales activités	Section 1.3 page 10 , section 1.4 page 13, section 1.5 page 13 et section 1.6 page 23	Section 1.2 page 3 et section 1.3 page 5
5.1.1 <i>Nature des opérations</i>	Section 1.3 page 10, section 1.4 page 13, section 1.5 page 13 et section 1.6 page 23	Section 1.2 page 3 et section 1.3 page 5
5.1.2 <i>Nouveaux produits et services</i>	NA	-
5.2 Principaux marchés	Section 1.8 page 27	-
5.3 Événements importants	Section 1.1 page 7	Section 1.1 page 3
5.4 Stratégie et objectifs	Section 1.2 page 9	-
5.5 Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	Section 1.10 page 31	-
5.6 Déclaration sur la position concurrentielle	Section 1.11 page 32 et section 2.2.1 page 79	-

TABLE DE CONCORDANCE

5.7	Investissements		-
5.7.1	Investissements importants réalisés	Section 1.12 page 34	-
5.7.2	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	Section 1.12 page 34	-
5.7.3	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	Section 3.1.1.2.7 page 113	-
5.7.4	Questions environnementales	Section 1.13.2 page 41	-
6.	Structure organisationnelle		
6.1	Description sommaire du Groupe	Section 6.1.4 page 307	-
6.2	Liste des filiales importantes	Section 6.1.4 page 307	-
7.	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière	Section 5.1 page 186	-
7.2	Résultats d'exploitation	Section 5.1 page 186	-
8.	Trésorerie et capitaux		
8.1	Informations sur les capitaux	Section 5.2.1 page 193	Section 5.1 page 21
8.2	Flux de trésorerie	Section 5.2.2 page 196	-
8.3	Besoins de financement et structure de financement	Section 5.2.3 page 197	-
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	Section 5.2.4 page 197	-
8.5	Sources de financement attendues	Section 5.2.5 page 197	Section 1.5 page 6
9.	Environnement réglementaire	Section 1.14 page 45	-
10.	Information sur les tendances	Section 5.3.7 page 296	-
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	Section 5.3.8 page 296	-
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1	Informations concernant les membres	Section 3.1.1.2 page 99	Section 3.1 page 11
12.2	Conflits d'intérêts	Section 3.1.1.2.4 page 106	-
13.	Rémunération et avantages		
13.1	Rémunération versées et avantages en nature	Section 3.1.2.1 page 118	-
13.2	Provisions pour pensions et retraites	Section 3.1.2.1.3 page 123, section 3.1.2.2 page 139	-
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration des mandats	Section 3.1.1.2.2 page 99	Section 3.1 page 11
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	Section 3.1.1.2.4 page 106	-
14.3	Informations sur les comités d'audit et le comité de rémunération	Section 3.1.1.2.5 page 106	-
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	Section 3.1.1.1 page 99	-

TABLE DE CONCORDANCE

14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	NA	-
15. Salariés			
15.1	Nombre de salariés	Section 1.13.1 page 35	-
15.2	Participations et stock-options	Section 4.1 page 168 et section 3.1.2.1 page 118	-
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	NA	-
16. Principaux actionnaires			
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social à la date du document d'enregistrement	Section 4.1 page 168	Section 4.1 page 15
16.2	Existence de droits de vote différents	Section 4.3 page 169	-
16.3	Contrôle direct ou indirect	Section 4.4 page 172	-
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	Section 4.4.3 page 173	-
17. Transactions avec des parties liées		Section 3.2 page 148	-
18. Informations financières concernant le l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur			
18.1	Informations financières historiques	Section 5.1 page 186, section 5.3.1 page 198 et section 5.3.3 page 260	-
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	NA	-
18.3	Audit des informations financières annuelles	Section 5.3.2 page 254 et section 5.3.4 page 289	-
18.4	Informations financières pro forma	NA	-
18.5	Politique de distribution de dividendes	Section 5.3.9.2 page 297	-
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	Section 5.5 page 305	-
18.7	Changement significatif de la situation financière	Section 5.3.6 page 295	-
19. Informations supplémentaires			
19.1	Capital social		Section 4.2 page 18
19.1.1	<i>Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées</i>	Section 4.6.1 page 176	Section 4.2 page 18
19.1.2	<i>Informations relatives aux actions non représentatives du capital</i>	NA	NA
19.1.3	<i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur</i>	Section 4.6.4 page 177	NA
19.1.4	<i>Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription</i>	Section 4.6.6 page 178	Section 4.2 page 18
19.1.5	<i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</i>	Section 4.6.7 page 181	Section 4.2 page 18

TABLE DE CONCORDANCE

19.1.6	<i>Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options</i>	NA	-
19.1.7	<i>Historique du capital social</i>	Section 4.6.9 page 183	Section 4.2 page 18
19.2	Actes constitutifs et statuts		
19.2.1	<i>Registre et objet social</i>	Section 6.1.5 page 308	-
19.2.2	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions</i>	Section 4.5 page 173	-
19.2.3	<i>Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle</i>	Section 4.4 page 172	-
20.	Contrats importants	Section 1.9 page 27	-
21.	Documents disponibles	Section 6.4 page 310	Section 6.2 page 23
Annexe II du Règlement délégué (UE) n°2019/980			Amendement
Approbation de l'autorité compétente			Page de garde